

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Attribution d'un marché public d'étude pour la création d'un réseau de chaleur au bois sur la station du Lioran et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du réseau

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour le lancement, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures et services, prestations intellectuelles et travaux dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 150 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Considérant l'objectif est de proposer aux propriétaires de bâtiment de la station du Lioran une énergie décarbonée et locale ;

Considérant l'étude d'opportunité menée par l'association ENERGIES 15 qui a confirmé l'intérêt d'un tel projet, notamment associé à une chaufferie biomasse ;

Considérant que les présentes prestations confiées respectent le cahier des charges ADEME et AMORCE ;

Rappelant qu'il s'agit d'un marché public classique à prix global et forfaitaire composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : Etude de faisabilité réseau de chaleur avec chaufferie biomasse
- Tranche conditionnelle n°1 : Assistance à la mise en œuvre des travaux du réseau de chaleur
- Tranche conditionnelle n°2 : Assistance à la première année d'exploitation

Considérant la consultation lancée le 25 novembre 2025 auprès de plusieurs prestataires ;

Considérant l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés dans la demande de consultation ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer le marché public d'étude pour la création d'un réseau de chaleur au bois sur la station du Lioran et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du réseau au bureau d'études ATMOSPHERES, domiciliée 16 chemin du Tucol 31 790 SAINT-JORY ;

Article 2 : D'accepter son offre d'un montant total de 39 058 € HT décomposée comme suit :

1.1 - Marchés publics

Tranche ferme : Etude de faisabilité réseau de chaleur avec chaufferie biomasse	13 178,00 €
Tranche conditionnelle n°1 : Assistance à la mise en œuvre des travaux du réseau de chaleur	18 500,00 €
Tranche conditionnelle n°2 : Assistance à la première année d'exploitation	7 380,00 €

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.